

Présents : Rémi ZANATTA - Emmanuelle ZINANT - Grégory BURDIN - Jérémy BANTIN - Annie CARAYOL-
Patrice HENRY – Elise LEGRAS - Gérard PERINO

Excusés : Gérald BOURDON - Jean-Luc ETIEVANT - Alain BRESSON (procuration à Elise LEGRAS)

Secrétaire de séance : Emmanuelle ZINANT

M. le Maire ouvre la séance à 20h40.

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision du maire : attribution de la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église
 - Contrat d'occupation privative du domaine communal : renouvellement
 - Demande de subvention à la Fondation du patrimoine : restauration de la route du sel
 - Demande de subvention FDEC 2016 : réfection du bâtiment du camping
- Avis favorable à l'unanimité.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Monsieur Grégory BURDIN demande d'apporter une précision au point 12 de la délibération n°34/2015 – création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe et suppression du poste de rédacteur afin de mieux comprendre qu'il s'agit du même agent et non d'une embauche supplémentaire :

« *Considérant la nécessité de supprimer l'emploi de rédacteur en raison de la création de l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour permettre la nomination de l'agent concerné (qui travaille actuellement à la mairie)* »

Le compte-rendu du 7/04/2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération n°40/2015 : locations agricoles – commune : renouvellement 2015/2023

Monsieur Grégory BURDIN demande que la délibération soit prise avant que les demandes de renouvellement soient adressées aux locataires et non inversement.

Délibération :

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que le bail de location de diverses parcelles de biens de la Commune a pris fin le 31 décembre 2014, que les locataires ayant été contactés, sont d'accord pour renouveler le bail de location pour la durée de neuf années aux clauses et conditions des anciens baux et selon l'arrêté préfectoral n°2014-931 du 26/09/2014 fixant l'indice national des fermages (indice 100 en 2009 – indice 108.30 en 2014).

Un débat s'engage sur la possibilité de renouveler certaines terres à l'année sachant que la commune pourrait en avoir besoin dans le cadre du projet d'aménagement de la zone Saint-André.

Le Conseil Municipal de Termignon, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter la délibération en attendant d'avoir plus d'information sur la possibilité ou non de renouveler à l'année certaines parcelles.

3. Délibération n°41/2015 : locations agricoles – aumône de l'huile : renouvellement 2015/2023

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que le bail de location de diverses parcelles de biens de l'Aumône de l'huile a pris fin le 31 décembre 2014, que les locataires ayant été contactés, sont d'accord pour renouveler le bail de location pour la durée de neuf années aux clauses et conditions des anciens baux et selon l'arrêté préfectoral n°2014-931 du 26/09/2014 fixant l'indice national des fermages (indice 100 en 2009 – indice 108.30 en 2014).

Le Bureau de l'Aumône de l'huile de Termignon, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le bail de location de ces biens pour une durée de neuf années aux clauses et conditions des anciens baux et selon l'arrêté préfectoral ci-dessus fixant l'indice national des fermages et les valeurs locatives,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer au nom et pour le compte du Bureau de l'Aumône de l'huile les baux de location à intervenir.

4. Délibération n°42/2015 : attribution de subventions aux associations

M. le Maire donne lecture des différentes demandes de subvention pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre) :

- **PROCEDE** aux répartitions suivantes (tableau ci-joint).

- **CHARGE M.** le Maire du mandatement de ces subventions qui seront imputées au compte 6574. Pour les plus importantes, le mandement se fera en fonction de la trésorerie de la commune, sauf accord contraire.

Nom association	Type	Montant attribué
Le pied à l'étrier	Centre équestre	0 €
Maurienne escalade	Escalade	100 €
Association artistique Modanaise	Ecole de danse	100 €
UAM	Athlétisme	0 €
Tennis club Modane	Tennis	0 €
Union sportive de Modane	Foot	55 €
Judo Club	Judo	100 €
TOTAL		355 €

Nom association	Type	Montant attribué
Fêtes musicales de savoie	Musique classique	50 €
MF Dancing club	Danse	150 €
Régul matous	Chats	50 €
Foyer socio Educatif		50 €
La cordée musicale	festival de musique	50 €
Vivre et agir en Mne	qualité de vie en Mne	100 €
La fibre maurienne	Diffusion films s/ vie locale	100 €
Xtram (fête bière)	Paintball	3 000 €
Savoie Vivante	Sensibilisation patous	1 000 €
Mini pouss	Micro-crèche	10 000 €
Sou des écoles	classe découverte	1 050 €
Acca St-Hubert	Chasse	200 €
Amicale des Pompiers	Pompiers	365 €
Le Mont des Ludes	Ludothèque itinérante	634 €
France Alzheimer Savoie	Maladie alzheimer	100 €
Prévention routière	Insécurité routière	0 €
AD PEP 73	Pupilles enseignement public	100 €
Les resto du Cœur	Aide alimentaire	0 €
Les quatre A	Chien guide	100 €
Alcool assistance	Addiction à l'alcool	0 €
AFSEP	Sclérose en plaques	100 €
Locomotive	Enfants leucémiques	100 €
Croix rouge Française	Précarité	100 €
Banque alimentaire	Aide alimentaire	43 €
APEDYS DES 2 SAVOIE	Enfants dyslexiques	100 €
AFM Téléthon		100 €
APEI	Handicapés mentaux	100 €
Handi sport		100 €
De l'ombre à la lumière	Malvoyants	100 €
La ligue contre le cancer	Cancer	100 €
Léon Bérard	Cancer	0 €
Secours catholique	Aides financières et alimentaires	0 €
TOTAL		18 042 €

TOTAL GENERAL

18 397 €

5. Délibération n°43/2015 : modification des statuts du SPM

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée la délibération prise par le comité syndical du Syndicat de Pays de Maurienne le 24 mars 2015 approuvant la modification de ses statuts.

Il soumet ensuite aux membres présents le projet de statuts modifiés (modification des articles 1, 3, 10 13 et 14).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant les blocs de compétences auxquels adhère la commune,

➤ **ADOPTE** la modification des articles 1, 3, 10 13 et 14 des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne dans leur version d'avril 2015.

6. Délibération n°44/2015 : demande de subvention au PNV : navette Entre 2 Eaux

Comme chaque année, la commune de Termignon renouvelle le service de navette entre Termignon, Bellecombe et Entre-Deux-Eaux dans le cœur du Parc National de la Vanoise, afin de réduire l'utilisation des voitures. Ce service est gratuit entre Termignon et le parking de Bellecombe, et payant entre Bellecombe et Entre-deux-Eaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 7 avril 2015, le conseil municipal a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour la mise en place de cette navette reliant Termignon à Entre-Deux-Eaux pour les saisons estivales 2015 - 2016 - 2017.

La commune de Termignon, avec le soutien du Parc National de la Vanoise, assure l'équilibre financier de ce service en versant au transporteur une contribution forfaitaire d'exploitation correspondant au montant du surcoût.

Dans un souci de qualité et d'amélioration du service, cette année la basse saison est fixée du 04 juillet au 17 juillet et du 21 août au 30 août 2015, ainsi que quatre week-ends (20-21 juin, 27-28 juin, 5-6 septembre, 12-13 septembre).

La haute saison est établie du 18 juillet au 20 août 2015, avec un renforcement des fréquences.

Afin de diminuer le coût du service, les samedis fonctionneront toute la saison sur la base des horaires de basse période.

Par ailleurs, afin d'accroître les recettes, une augmentation de 0.50 € a été appliquée sur les billets concernant la ligne Bellecombe – Entre Deux Eaux.

Comme l'an passé, la grille horaire tient compte de la mise en place par la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV), d'un transport collectif « Estibus » entre Bramans et Bonneval sur Arc du samedi 04 juillet au vendredi 28 août 2015.

Aussi, pour permettre les correspondances avec les navettes transversales, notamment celle d'Entre-Deux-Eaux et harmoniser notre démarche avec la CCHMV, la rotation supplémentaire rajoutée à 11h30 en pleine saison est maintenue.

La Commune de Termignon souhaite ainsi poursuivre son engagement en faveur d'un développement durable, consciente de l'intérêt touristique et éco-responsable de ce service.

Le montant total du surcoût pour cette navette 2015 s'élève donc à 17 895 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Parc National de la Vanoise d'un montant de 5 369 €, représentant 30 % du surcoût de cette navette.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **SOLLICITE** une subvention auprès du Parc National de la Vanoise à hauteur de 30 % pour le surcoût de cette navette estivale 2015, soit 5 369 €.

7. Délibération n°45/2015 : demande de subvention au PNV : déneigement de la route d'Entre 2 Eaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité confier au Département le déneigement de la voie communale entre le parking de Bellecombe et Entre-Deux-Eaux. Dans le cadre de cette prestation, la Commune de Termignon a signé une convention avec le Département, l'engageant à régler l'intégralité des frais facturés.

Le montant annuel de cette prestation est évalué à 3 000 €. Il s'agit d'une estimation ; le montant réel sera calculé au moment de la facturation. Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une possible participation financière du Parc National de la Vanoise pour cette opération de déneigement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DONNE** son accord à ce projet et **SOLLICITE** une subvention auprès du Parc National de la Vanoise, à hauteur de 50 % du montant de la dépense, soit environ 1 500 € (montant maximum pris en charge).

8. Délibération n°46/2015 : demande de subvention au PNV : route du sel

Comme chaque année depuis 2010, la Commune de Termignon souhaite poursuivre la restauration de la Route du Sel et des Fromages. Monsieur le Maire propose de confier à nouveau la poursuite de cette réhabilitation à l'association « les Murailleurs de Provence », pour leurs compétences exceptionnelles dans le domaine d'ouvrages en pierres sèches, mais aussi pour leur vocation à pérenniser cet art en formant les jeunes générations.

En 2014, la Commune a d'ailleurs été récompensée pour les travaux déjà réalisés, en recevant le « Coup de Cœur du Jury 2014 » des Prix Rhônealpins du Patrimoine.

Pour 2015, la Commune de Termignon renouvellera donc ce chantier pour un temps de trois semaines, du lundi 24 août au vendredi 11 septembre.

Les « Murailleurs de Provence » réaliseront cette année deux sections de mur de 15 ml x 1,20 m de hauteur, soit un total de 36 mètres cubes, ainsi qu'une surface de 32 m² de calade. Ils assureront également l'encadrement et l'animation d'un groupe de « Jeunesse et Reconstruction » dans le cadre d'actions pédagogiques portant sur les métiers du patrimoine et les métiers d'art en direction des jeunes.

Comme chaque année, un ouvrier du Parc participera à ce chantier et la Commune mettra à disposition un employé des services techniques.

Le coût du chantier est estimé à 30 000 € (prestation non soumise à TVA). Compte tenu de l'intérêt patrimonial de cette restauration, la commune de Termignon sollicite une subvention de 6000 € (20 %) auprès du Parc National de la Vanoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DONNE** son accord à ce projet et **SOLLICITE** une subvention auprès du Parc National de la Vanoise de 6 000 €.

9. Délibération n°47/2015 : révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)

Les Départements ont la charge d'établir sur leur territoire un Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), conformément à l'article L.361-1 du Code de l'Environnement.

En Savoie, le PDIPR a été élaboré en 1989, puis révisé en 2002. Aujourd'hui, ce document n'est plus totalement en adéquation avec l'évolution des pratiques et des mentalités de ces dix dernières années. Aussi, le Département de la Savoie a décidé d'engager une nouvelle révision du PDIPR, par délibération du 4 février 2013. Le comité de pilotage institué pour la révision du PDIPR, en appui sur les techniciens locaux en charge de la randonnée, propose l'inscription au PDIPR des sentiers présentés sur la carte jointe en annexe.

Après étude de ces documents et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** le projet d'inscription des sentiers au PDIPR tel que présenté sur la carte jointe en annexe,

➤ **DEMANDE** le rajout du parcours du « Grand Dzeut »

➤ **ACCEPTE** d'accompagner l'intercommunalité de Haute Maurienne Vanoise, compétente en matière de randonnée, dans la procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement par le Département.

10. Délibération n°48/2015 : adhésion au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité et désignation des membres de la commission d'appel d'offres de ce groupement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

VU la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

VU la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

VU la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

VU le Code de l'Energie et notamment son article 331-1,

VU la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

CONSIDERANT l'intérêt de la Commune de Termignon d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour ses besoins propres,

Monsieur le Maire :

- o **RAPPELLE** la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), qui vise à ouvrir la concurrence sur le marché de la fourniture d'électricité. Il en découle la fin des tarifs réglementés pour les tarifs jaunes et verts correspondants aux grandes et moyennes puissances à l'horizon du 31 décembre 2015.
- o **EXPOSE** que plusieurs collectivités de Haute Maurienne Vanoise disposent de contrats jaunes ou verts qui doivent être mis en concurrence. Ainsi, de nombreux échanges sur le sujet ont eu lieu entre les élus et ont aboutis à la mise en place d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité.
- o **PRECISE** que la constitution de ce groupement de commande permet de mutualiser la mise en œuvre et le suivi du marché public, et de stimuler la concurrence en recherchant un fournisseur unique ce qui devrait permettre aux membres du groupement de réaliser des économies tant sur la procédure que sur le tarif de l'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande relatif à la fourniture d'électricité dont la Commune de Lanslevillard assurera le rôle de coordonnateur ;
- **APPROUVE** les conditions de la convention constitutive du groupement de commande;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la passation et l'exécution de ce marché ;
- **DECIDE** que les dépenses résultant de ce groupement seront inscrites sur le budget de l'exercice 2015. La participation financière de la commune est de 20% conformément aux dispositions de la convention de groupement ;
- **AUTORISE** le coordonnateur à diffuser les données de consommation communiquées par la Commune.
- **DESIGNE** un membre titulaire (Rémi ZANATTA) et un membre suppléant (Patrice HENRY) de sa CAO afin de participer à la CAO spécifique à ce groupement de commande.

11. Décision du Maire n°2/2015– attribution de la DSP pour la navette Entre 2 Eaux

Le Maire de TERMIGNON,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22-4

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 4 avril 2014 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (marchés à procédure adaptée MAPA) lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Budget communal,

DECIDE

La signature de la délégation de service public pour le transport de voyageurs sur la commune de Termignon pendant les périodes touristiques estivales de 2015 à 2017 avec :

- la société SA TRANSAVOIE, pour un montant de 17 895 € HT par an (21 474 € TTC/an).

12. Décision du maire n° 1/2015 : attribution de la maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux

Le Maire de TERMIGNON,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22-4

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 4 avril 2014 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (marchés à procédure adaptée MAPA) lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Budget communal,

DECIDE

La signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les études et la réalisation de travaux de voirie, de réseaux secs et humides avec :

- le cabinet SELARL VIAL, pour un montant de 23 580 € HT (28 296 € TTC).

13. Décision du maire n° 3/2015 : attribution de la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église

Le Maire de TERMIGNON,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22-4

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 4 avril 2014 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux qui peuvent être passés sans formalités

préalables en raison de leur montant (marchés à procédure adaptée MAPA) lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Budget communal,

DECIDE

La signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption de Termignon avec :

- le cabinet EURL d'Architecte et Patrimoine associé avec le cabinet EPURE, pour un montant de 30 000 € HT (36 000 € TTC).

14. Délibération n°52/2015 : contrat d'occupation privative du domaine communal - renouvellement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Daniel GAINETDINOFF, gérant du restaurant « L'Estando » qui sollicite le renouvellement de l'autorisation d'utilisation du domaine communal situé devant son établissement pour l'installation d'une terrasse d'une superficie de 60 m², sur la parcelle F n° 1418.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat d'occupation privative du domaine communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) :

➤ **DONNE SON ACCORD** pour renouveler l'autorisation d'installation d'une terrasse de 60 m² devant son restaurant « l'Estando » sur le domaine communal, pour une durée de 3 ans, à compter du 8 juin 2015.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'occupation privative du domaine communal avec Monsieur Daniel GAINETDINOFF, gérant du restaurant « l'Estando ».

15. Délibération n°53/2015 : demande de subvention a la Fondation du patrimoine – restauration de la route du sel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation sur plusieurs années de la Route du Sel et des Fromages. Cette restauration a commencé en 2010, à raison de quelques mètres chaque année. Cette année, le chantier sera à nouveau confié aux « Murailleurs de Provence », pour leurs compétences exceptionnelles dans le domaine d'ouvrages en pierres sèches, mais aussi pour leur vocation à pérenniser cet art en formant les jeunes générations.

Cette restauration bénéficie d'une aide financière du Parc National de la Vanoise, au taux de 20 %.

Toutefois, compte tenu du coût du chantier 2015, estimé à 30 000 €, Monsieur le Maire souhaiterait solliciter également le concours financier de la Fondation du Patrimoine.

En effet, cette année, les « Murailleurs de Provence » assureront également l'encadrement et l'animation d'un groupe de « Jeunesse et Reconstruction » dans le cadre d'actions pédagogiques portant sur les métiers du patrimoine et les métiers d'art en direction des jeunes.

Le chantier 2015 se déroulera sur un temps de trois semaines, du lundi 24 août au vendredi 11 septembre.

Les « Murailleurs de Provence » réaliseront deux sections de mur de 15 ml x 1,20 m de hauteur, soit un total de 36 mètres cubes, ainsi qu'une surface de 32 m² de calade.

Compte tenu de l'intérêt hautement patrimonial et culturel de cette restauration, la commune de Termignon sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DONNE** son accord à ce projet et **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès de la Fondation du Patrimoine,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

16. Délibération n°54/2015 : demande de subvention FDEC 2016 – réfection du bâtiment du camping

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les travaux prévus au camping municipal « Les Mélèzes ». Il s'agit de la réfection totale du bâtiment d'accueil et sanitaires, comprenant notamment la rénovation de la toiture, de la façade, de l'isolation, des menuiseries, de l'électricité, le remplacement de la chaudière, des sanitaires et carrelages. Ce projet s'inscrit dans une volonté de la Commune de moderniser et valoriser son camping municipal, ainsi que la nécessité d'une mise aux normes de cette structure.

Le coût global des travaux est estimé à 187 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DONNE SON ACCORD** pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre du FDEC,

- **SOLLICITE** l'autorisation de commencement des travaux avant la décision d'attribution de subvention,
- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

17. Questions diverses

- M. le Maire informe :
 - Val-Cenis Vanoise demande une subvention de 12 500 € pour l'animation « tous en piste ». Avis favorable à l'unanimité. La somme a été prévue au budget 2015.
 - Val-Cenis Vanoise demande l'autorisation de poser 3 kakémonos (2m x 0.80m) sur les lampadaires pour informer de l'ouverture du télésiège de la Girarde en été. Le montage photo est présenté à l'assemblée qui les trouve trop voyants. Il avait été proposé d'en mettre un à l'horizontal, sur le mur en pierre de la jardinière devant l'hôtel La Turra. Cette idée n'a pas été retenue. M. le Maire précise que la commande a déjà été passée.
 - AMIES (Association Mauriennaise d'Insertion Economique et Sociale) : M. le Maire demande si l'assemblée souhaite adhérer à cette association et désigner un membre représentant du collège des élus. L'assemblée émet un avis défavorable.
 - Méthodologie pour l'élaboration du plan d'actions touristiques Haute Maurienne Vanoise 2015/2020 : 6 axes stratégiques ont été validés. Un calendrier des groupes de travail thématiques a été fixé. Ces groupes de travail ont pour mission de proposer des actions concrètes qui permettront de mettre en œuvre la stratégie de développement touristique et d'amener le territoire à cheminer vers l'horizon 2025. Ils sont ouverts à tous : élus, membres du comité de direction de l'OT, techniciens des collectivités et de l'OT, responsables des domaines skiables, acteurs privés... Les inscriptions se font auprès de Solène RAFFORT, CCHMV – 04.79.05.90.78.
 - Maurienne Tourisme : réunion de concertation le 29/05/2015 à 14h à Modane pour le projet de développement de circuits en vélo à assistance électrique sur le secteur de St-André jusqu'au Mont-Cenis.
 - Journées du patrimoine 2015 : église et chapelle de la Visitation seront ouvertes de 15h à 18h les 19 et 20/09. Des bénévoles sont attendus pour tenir les permanences. Il est rappelé que le repas des aînés aura lieu le 20/09.
 - Tarification de l'eau potable : pour que chacun puisse travailler à une nouvelle tarification, la délibération de 2010 et un modèle de facture seront déposés dans les casiers. Un premier bilan sera fait dans 15 jours.
- Les réunions à venir :
 - 27/05 à 20h45 : comité directeur de l'OT
 - 28/05 à 9h00 : OT
 - 28/05 à 20h45 : projet de territoire
 - 4/06 à 15h00 : WIFI
 - 4/06 à 20h45 : conseil communautaire
 - 8/06 à 8h30 : contrat station
 - 8/06 à 17h00 : réunion pour préparer le séjour de l'association « Jeunesse et reconstruction » concernant la restauration de la route du sel et des fromages
 - 15/06 à 14h30 : CAO camping

La séance est levée à 22h10.

Fait le 1^{er} Juin 2015.

La secrétaire de séance,

Affiché le 5 Juin 2015.